REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

2 9 MARS 2018

# BUREAU DU COHRRIER

## Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 28 Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTE: Pour: 28 Contre: 0 Abstentions: 0 EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

## **DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°15/2018**

Date de la convocation du Comité syndical : vingt et un mars deux mille dix huit Date de la séance du Comité syndical : vingt huit mars deux mille dix huit

#### Membres présents :

M. Jacques BLANC, Président,

M. Jean-Luc Algouy, M. Jean-François Albespy, M. Jean-Pierre Barrere, M. Francis Bergogne, Mme. Pierrette Bonnet, M. Bernard Boursinhac, M. Jean-Luc Calmelly, M. Michel Cambaly, M. Michel Castanier, M. Jean-Marie Cayla, M. Emile Chabert, M. Jean-Pierre Deltour, M. Michel Falguiere, M. Jean-Louis Frances, M. Patrick Gayrard, M. Michel Gervals, M. Jean-Paul Itier, M. Claude Lacaze, M. Eric Picard, M. Bernard Pinot, M. Zéphirin Quintard, M. David Rodrigues, M. Joël Russery, M. Christian Saint-Leger, M. Bernard Scheuer, M. Jacques Tardieu, M. Robert Vaysse.

## Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme. Suzanne BADAROUX, M. Yvan DALLE, M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Nicolas CHARLES (Rodez Agglomération), Mme. Virginie LE ROY (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), M. Nicolas TEFFO (Agence de l'Eau Adour Garonne), M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), .

Secrétaire de séance : M. Zéphirin QUINTARD

OBJET : Budgets finances - Compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2017

Les résultats du compte administratif 2017 sont conformes au compte de gestion établi par M. Marc SCHWANDER, Trésorier principal.

### Il convient:

- De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- D'approuver le compte de gestion 2017 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le syndicat mixte au titre du budget principal et de son budget annexe.

# LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier principal n'appelle ni observations ni réserves ;
- APPROUVE le compte de gestion 2017 dressé par M. SCHWANDER, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour le syndicat mixte au titre du budget principal et de son budget annexe.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Paraphe: 7 M

page n°- 30 -

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture, le 29 mars 2018 Pour extrait conforme Fait et publié à La Canourgue le 29 mars 2018

Le Président,

SYNPICAT MIXTED LOT DOURDOU

Susagers de l'eau et les rivières Jaques BLANC

48500 LA CANOURGUE Tél. 04 66 31 95 69 / 09 75 57 91 66 mail: contact@smld.fr

Le Président,

Jacques BLANC

REÇU À LA PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

29 MARS 2018

BUREAU AH GAUARIER

Paraphe: 7 1/2